



Bilan des actions

2018-2019-2020

Présentation succincte des opérations menées
par le Syndicat Mixte du Bassin du Viaur
EPAGE Viaur



10, Cité du Paradis - 12800 NAUCELLE - Tél : 05.65.71.12.64
Mail : contact@epage-viaur.com - Site : <http://epage-viaur.com>



TABLE DES MATIERES

I. La Gouvernance :	3
A. statuts du syndicat – Reconnaissance EPAGE :	3
B. Les outils de gestion et de planification	3
C. gouvernance Petit cycle de l'Eau :	3
II. les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau	4
A. Les programmes PPG et leur mise en œuvre	4
B. Diagnostics et Suivis hydromorphologiques :	4
C. Travaux : Détail des réalisations 2018 :	6
D. Travaux : Détail des réalisations 2019 :	7
III. Les programmes a destination du monde agricole	8
A. L'opération AGRI VIAUR	8
B. Le programme d'action Territorial du Cône et de la Durenque	9
A. Le programme d'action Territorial du Jaoul	10
B. Etude spécifique azote	11
C. Mise en œuvre du Paiement pour Service Environnementaux (PSE) :	11
IV. Gestion des milieux naturels – Espaces et espèces	11
A. Continuité Ecologique	11
1. Etude : définition de scénarii d'aménagement – Ouvrages liste 2	12
2. Effacement / aménagement d'ouvrages – Ouvrages liste 2	12
3. Autres cours d'eau du bassin versant du Viaur – Hors liste 2	12
B. Les plans d'eau	13
1. Etude « Amélioration des connaissances »	13
2. Etude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques (ICRA)	13
C. Gestion des zones humides	14
1. Inventaire des zones humides	14
2. Assistance technique	15
D. Les espèces remarquables et envahissantes	15
V. Opérations diverses	17
A. Suivi de la qualité des eaux :	17
B. Opération zéro Phyto :	17
C. Gestion des Baignades :	17
D. Accompagnement des campings en bordure des grands Lacs : Pareloup, Pont de Salars et Thuriès.	17
VI. la sensibilisation et la communication	18
A. Sensibilisation des scolaires	18
B. Valorisation espace rivière	19
C. Communication	19
VII. Accueil d'Apprentis et de stagiaires	20
A. Accueil d'apprenti :	20
B. Stages ayant donné lieu à des rapports thématiques :	20



BILAN DES ACTIONS 2018 - 2019

I. LA GOUVERNANCE :

A. STATUTS DU SYNDICAT – RECONNAISSANCE EPAGE :

Adaptation des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vaur : prise de compétence GEMAPI et Complémentaires GEMAPI (conseil syndical du 27/07/2017).

Transfert de ces compétences des 14 EPCI-FP du bassin versant (100 % du territoire couvert).

Modification des statuts : Arrêté inter préfectoral en date du 21 décembre 2017

Reconnaissance EPAGE du Bassin Vaur : arrêté inter préfectoral du 5 août 2019

Premier EPAGE du bassin Adour Garonne

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vaur est donc aujourd'hui la première structure ayant été officiellement reconnue comme un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle du grand bassin Adour Garonne.

Cette reconnaissance ne modifie ni les statuts, ni le fonctionnement de la structure il s'agit simplement d'une reconnaissance de l'Etat attribuée au SMBV Vaur, au vu l'adéquation entre ses compétences, son territoire de gestion et ses moyens (techniques, humains et financiers).

B. LES OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

Suite à deux Contrats de Rivière (2000-2005 et 2008-2012) le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vaur a engagé la réalisation d'un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux sur le bassin versant Vaur.

LE SAGE VIAUR a été validé

- Par la Commission Locale de l'Eau le 16 novembre 2017
- Par un Arrêté inter préfectoral du Mise en œuvre du SAGE Vaur en date du 28 mars 2018

Préparation d'un nouveau programme contractuel, déclinaison du SAGE, se poursuit sur l'année 2020 avec un objectif de finalisation dans le courant de l'année 2021.

C. GOUVERNANCE PETIT CYCLE DE L'EAU :

Cinq Communautés de Communes ont souhaité engager ce travail dans le cadre de la prise des compétences Assainissement, Eau Potable et Eaux pluviales au niveau des Communautés de Communes.

Ce travail a pour objet la réalisation d'un état des lieux du patrimoine, de la gestion des installations (aspect humain) et de la gestion financière des services afin de définir des scénarios d'organisation possibles, puis de mettre en œuvre le scénario qui aura été choisi par chaque CC.

A ce jour, ces études sont terminées, des propositions d'organisation ont été présentées aux collectivités mais il semblerait que les changements législatifs (recul des dates de prise de compétence pour les CC) aient donné un coup d'arrêt à ce travail.



II. LES PLANS PLURIANNUELS DE GESTION DES COURS D'EAU

A. LES PROGRAMMES PPG ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Ce programme de travaux de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau est réalisé sur le bassin versant du Viaur depuis les années 2000.

Tous les documents constitutifs des programmes ont été construit en interne :

- Diagnostics menés par le technicien rivière
- Concertation locale animée par la cellule de l'EPAGE
- Rédaction des documents techniques, administratifs et financiers (dossiers et cartographie)

Aujourd'hui est en cours le **troisième programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) 2017-2021**. Ce programme est accompagné d'une déclaration d'intérêt Général (DIG), il a donc fait l'objet d'une enquête publique.

Il est mis en œuvre par la **Cellule Opérationnelle rivière du SMBV Viaur** qui comporte un technicien et 5 agents d'entretien.

B. DIAGNOSTICS ET SUIVIS HYDROMORPHOLOGIQUES :

Ces diagnostics sont réalisés en interne par le technicien rivière avec l'appui ponctuel de stagiaires. Ils sont nécessaires et préalable à la définition d'un programme de travaux sur les cours d'eau.

Des suivis post travaux de l'évolution de la morphologie des cours d'eau restaurés sont actuellement en cours :

⇒ Suivi des effacements sur le Lézert (2017-2023)

Suite à l'effacement des seuils de Castelmary et de la Valette (cf. III.A ci-dessus), un suivi a été mis en œuvre avec l'appui de la Fédération de Pêche de l'Aveyron. Sur la base d'un diagnostic initial avant travaux, l'évolution de la morphologie du cours d'eau (largeur, profondeur, substrat,...) fait l'objet d'un suivi bisannuel. 4 stations de mesure de la conductivité hydraulique (méthode d'évaluation du colmatage du substrat) ont été implantées. Au total, près de 5,5 km de cours d'eau sont concernés par cette étude. Des campagnes ont été conduites en 2017 et 2018, la prochaine sera réalisée au cours de l'été 2020.

⇒ Suivi de la restauration hydromorphologique & évolution de la zone humide – Site de la Combe de Mouffe

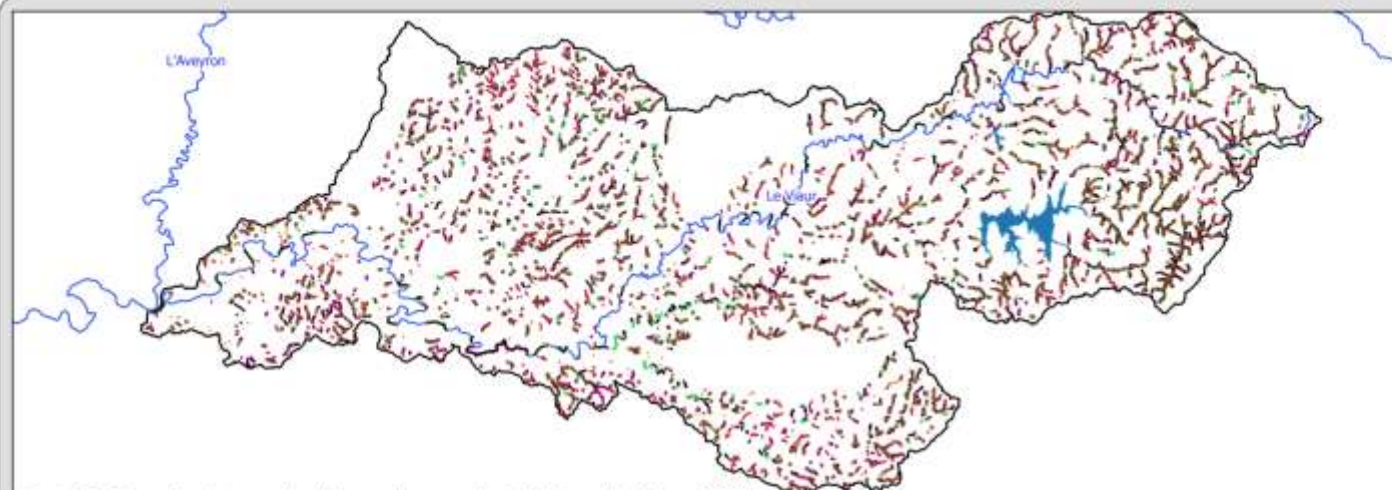
En complément des travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau de la Combe de Mouffe (commune de Ségur) un protocole de « Suivi Scientifique Minimum » (SSM) a été mis en œuvre, en partenariat avec l'OFB (Services Départementaux de l'Aveyron et de la Lozère et Direction Régionale Occitanie), la DREAL Occitanie et l'IRSTEA. Ce protocole comporte un suivi des paramètres physiques (morphologie et topographie), qualité physico-chimiques (suivi type DCE et thermie) et biologiques (IBGN, IBD et IBMR).

Un suivi de l'évolution de la zone humide, en matière de superficie et de composition floristique, sera réalisé par l'EPAGE Viaur. La première campagne de suivi est prévue pour le début d'été 2020.

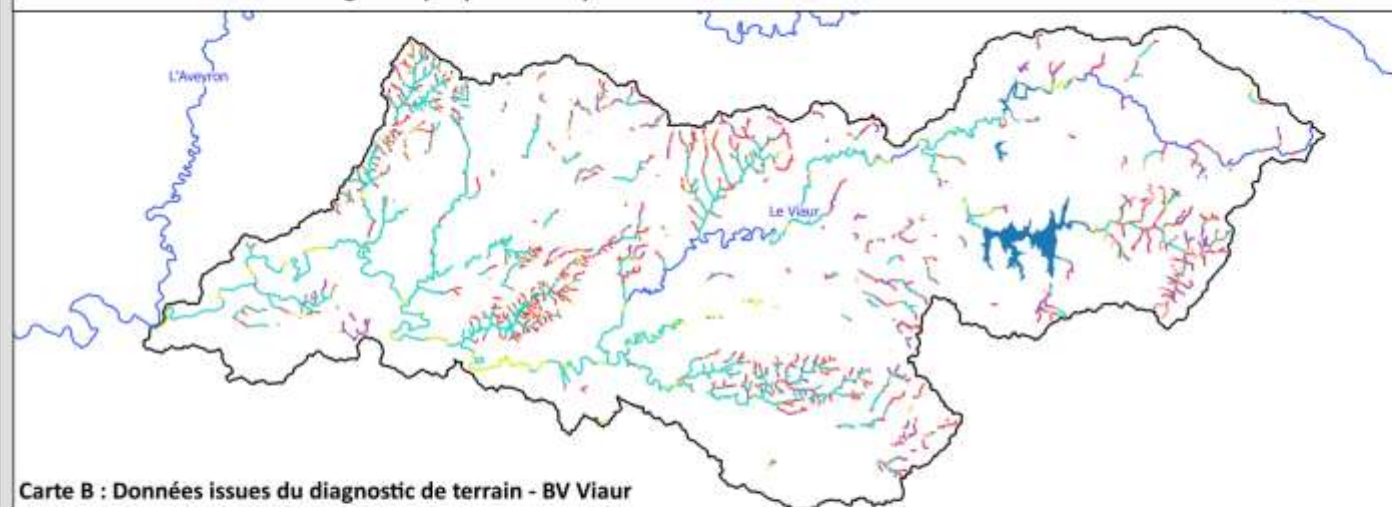
⇒ Evolution du Lieux suite travaux renaturation.

Diagnostic de l'ensemble des cours d'eau pour état des lieux 2019 : une partie de ces diagnostics est issu d'un travail de terrain, une autre partie issue d'un travail de photo interprétation :

Deux cartes résument ce travail :



Carte A : Données issues du diagnostic par photo-interprétation - BV Viaur



Carte B : Données issues du diagnostic de terrain - BV Viaur

Légende Carte A

.... Altérations des berges

Altérations du lit mineur

Busage

Chenalisation

Enterrement

Passage à gué

Altérations de la ripisylve

Ripisylve absente

Ripisylve insuffisante

Légende Carte B

Absence de ripisylve

Absence de ripisylve et piétinement

Déplacé et absence de ripisylve

Déplacé et piétiné

Déplacé, absence de ripisylve et piétiné

Enfoncé et piétiné

Ennoisement

Rectifié, recalibré, déplacé

Secteur busé

Secteur déplacé ou enfoncé

Secteur piétiné

Absence d'altération



Légende

□ Bassin versant du Viaur

Bassin Adour Garonne - Agence

Unités Hydrographiques de Référence - UHR

Adour-Garonne

Tarn / Aveyron

Réseau hydrographique

Echelle 1:320000

0 5 10 15 km



D1-ICRA Jacot & Serres
SHIV, PDAAPP123, ARAG, ICR
© SHIV, 01/20

C. TRAVAUX : DETAIL DES REALISATIONS 2018 :

Montant total du programme de l'année : 365 700 € pour 2018

- Nbre de propriétaires concernés par le programme de l'année :
En 2018 : 180 propriétaires et exploitants.
Travaux d'entretien : 106 propriétaires contactés cette année
Travaux de mise en défens et aménagements : 74 Exploitants concernés pour 19 300 ml de berges protégées.
- Linéaire de berges concerné (tous travaux confondus) : 25 200 mètres linéaires
- Linéaire de berges entretenu : Viaur 110 Laguéprie/Saint Martin Laguéprie 3200m
- Imprévus : Travaux de clôtures sur le ruisseau de Bage, rau de Pradials, arbres tombés sur le Viaur au niveau du Viaduc ferroviaire et de Pont de Cirou.
- Nbre de point d'abreuvement réalisé :
 - Descentes aménagées : 6
 - Passages empierrés : 16
 - Bac d'abreuvement : 19
 - Pompes de pâtures : 6
- Plantations : 3 000
- Restauration de mares : 15
- **Chantiers particuliers :**
 - Réalisation d'une passerelle en génie civil sur le Lieux du Viaur afin de permettre la gestion des parcelles riveraines dans le cadre des mesures compensatoires consécutives à la mise à 2x2 voies de la RN88. Sur cette opération, la maîtrise d'œuvre a été confiée au SMBVV, la maîtrise d'ouvrage incombant à la DREAL Occitanie.
 - Remplacement de 2 gués busés sur le Vernhou et le Jaoul par des passerelles afin de rétablir la continuité écologique tout en permettant le franchissement du cours d'eau par des engins motorisés (VL et engins agricoles).

Bac d'abreuvement sources du Viaur
(Vezins de Lézou)



Mise en défens et plantations sur le Rau de Jabru



Descente aménagée Lieux du Viaur (Naucelle)



D. TRAVAUX : DETAIL DES REALISATIONS 2019 :

Montant total du programme de l'année : 222 259 € pour 2019

- Nbre de propriétaires concernés par le programme de l'année :
En 2019 : 35 propriétaires et exploitants.
Travaux de mise en défens et aménagements : 18 Exploitants concernés pour 15 785 ml de berges protégées.
- Linéaire de berges concerné (tous travaux confondus) : 18 985 mètres linéaires
- Linéaire de berges entretenu : Viaur 110 Laguéprie/Saint Martin Laguéprie 3200m
- Imprévus : Travaux de traitements d'embâcles, arbres tombés sur le Céor, le Lézert et le Viaur.
- Nbre de point d'abreuvement réalisé :
 - Descentes aménagées : 33
 - Bac d'abreuvement : 7
 - Passages empierrés : 25
- Plantations : 900 plants
- Restauration de mares : 2

Zoom sur une action novatrice, la renaturation ou autrement dit, remise du cours d'eau dans son lit d'origine.

Objectifs des travaux de renaturation :

- Rendre au cours d'eau son espace de mobilité, diminution des contraintes latérales et longitudinales.
- Favoriser les débordements sur les zones agricoles pour préserver les zones urbanisées.
- Augmenter les échanges entre les eaux de surfaces et les eaux souterraines.
- Améliorer la capacité d'accueil pour différentes espèces.

Anciennement déplacées pour faciliter l'exploitation des parcelles, certaines parties de cours d'eau ont parfois tendance à retrouver leur lit d'origine lors de forts épisodes pluvieux.

L'EPAGE Viaur vient de réaliser deux chantiers permettant au cours d'eau de retrouver son lit naturel d'origine (point bas de la vallée), le premier, commune de Ségur et le second, commune de Naucelle. Des suivis réguliers permettent de surveiller l'évolution. Des actions de ce type seront menées sur d'autres secteurs.

Creusement du nouveau lit selon certains paramètres définis au préalable



Reconstitution du matelas alluvial





6 mois après, formation de bancs d'alluvions, présence de loutre, et certaines espèces piscicoles

III. LES PROGRAMMES A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE

A. L'OPERATION AGRI VIAUR

Le bassin versant du Viaur est un territoire très agricole (76 % de sa surface est occupée par des surfaces agricoles). C'est pourquoi, ce volet, primordial pour un territoire comme le bassin versant du Viaur, s'organise autour de plusieurs opérations :

L'opération « AGRI VIAUR » s'adresse à tous les agriculteurs du Bassin Versant du Viaur (environ 2400 exploitations). Cette opération AGRI VIAUR est pilotée par un Comité regroupant des institutionnels, des professionnels du monde agricole mais aussi des agriculteurs du territoire. C'est dans ce cadre que l'ensemble des actions menées sont définies (opérations de communications, de sensibilisation, études et compléments à mener...) et que les sous bassins devant faire l'objet d'opérations contractuelle ciblées sont sélectionnés.

La lettre Agri Viaur est adressée deux fois par an directement à tous les agriculteurs du bassin versant du Viaur : **près de 2 400 exploitations**. Pour l'année 2019 : Lettre Agri Viaur n°19 aborde différentes thématiques : la qualité des eaux du Viaur, les travaux du Syndicat sur les cours d'eau, le retour d'expérience d'un agriculteur sur le pâturage tournant et le bilan du PAT Côte Durenque.

Dans le cadre d'Agri Viaur, ce sont également des **sorties bord de rivière** qui sont organisées à destination des collèges du bassin Versant. Elles sont animées par les élèves du lycée agricole François Marty de Monteil qui travaillent en amont en classe sur les différentes thématiques :

Ce sont annuellement **5 collèges** du bassin versant qui participent à ces sorties : D. Savio Rieupeyroux, Notre Dame Baraqueville, Ste Marie Cassagnes Bégonhès, Jean Boudou Naucelle et St Louis Réquista.

Une journée Expert est organisée annuellement à Flavin visant à aborder une thématique sous la forme d'interventions d'experts (en matinée) et d'ateliers techniques (après-midi).

En 2018, le thème de la journée était « Non Labour – Réduction des phytos – Gestion des prairies. Quels leviers pour tout concilier ? » Ce sont près de 180 agriculteurs, techniciens et étudiants qui ont participé à la journée.

En 2019, le thème de la journée était « Mieux nourrir son sol et ses plantes » Quelles marges de progrès pour bien gérer le N, P et K. Pour cette journée ce sont plus d'une cinquantaine d'agriculteurs et techniciens qui ont participé à la rencontre.

**Journée expert du 5 décembre 2019
Intervention d'Arvalis institut du
végétal et de la chambre
d'agriculture**



B. LE PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL DU CÔNE ET DE LA DURENQUE

Le Plan d'Actions Territorial – PAT Cône Durenque a été mis en place dès 2010 sur le bassin amont du Cône puis élargi à la Durenque en 2013. Pour un territoire de 83 km², ce sont 224 exploitations (141 exploitations ayant plus de 25 ha à l'intérieur du bassin versant) qui ont pu bénéficier des accompagnements proposés (sensibilisation, diagnostics, investissements...)

Après 8 années de travail sur ce territoire, le bilan des actions, l'évaluation des changements de pratiques et l'analyse du suivi des milieux, nous montrent clairement l'intérêt et les atouts de ce type de programme d'actions. En effet, la bonne participation des agriculteurs et les changements de pratiques qu'ils ont mis en place ont permis d'observer des améliorations significatives sur les milieux aquatiques.

Ce programme est une très belle réussite puisqu'il a permis de faire évoluer l'état des cours d'eau sur ce territoire : reconquête de la qualité de 3 masses d'eau passées d'état médiocre ou moyen à un état bon en 2019.

Une valorisation de cette organisation et des modalités de mise en œuvre est prévue à l'échelle du bassin Adour Garonne afin de présenter ces résultats aux acteurs du domaine de l'eau.

Voir Bulletin d'Info Viaur n°29 PAT Cône Durenque

A. LE PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL DU JAOL

Ce programme qui a débuté en 2016 est actuellement en cours, depuis le début du programme ce sont :

- ⇒ 43 diagnostics agro-environnementaux et bâtiments réalisés chez les agriculteurs,
- ⇒ 17 suivis agronomiques collectifs visant à optimiser les pratiques de fertilisation,
- ⇒ 23 agriculteurs engagés dans des Mesures agroenvironnementales et Climatiques soit plus de 300 hectares de surfaces agricoles et 4,6 km de haies,
- ⇒ 12 agriculteurs accompagnés par des diagnostics érosion bocage,
- ⇒ 410 ml de haies plantées, 6 rencontres des Ateliers du PAT, 6 parcelles expérimentales pour des essais sur la fertilisation, une lettre annuelle du PAT, des fiches techniques spécifiques.

Atelier du 13 octobre 2016
Démonstration du sécateur
hydraulique



Rencontre coin de champ pour le suivi des
essais fertilisation (2019)

Atelier du 25 octobre 2017
Gestion de bois existants et
reboisements



Atelier du 4 février 2020
Démonstration de recépage d'une haie





B. ETUDE SPECIFIQUE AZOTE

Cette étude qui s'inscrit dans le cadre du PAT Jaoul a pour objectif de rechercher un outil de modélisation qui puisse être utilisé à l'échelle de petits sous bassin versant dans un objectif de comprendre les pertes, les transferts d'azote afin de mieux agir sur le territoire. Ce travail doit permettre d'obtenir un outil d'aide à la décision pour la prévention et la préservation des milieux et de la ressource en eau. Elle est réalisée avec l'appui d'un apprenti sur une durée de 8 mois qui après des recherches bibliographiques a pour objectif de faire tourner le modèle choisi à l'échelle du bassin versant du Jaoul.

En complément des actions un suivi spécifique est mis en place sur ce territoire : suivi qualité, suivi piscicole et suivi du colmatage (conductivité hydraulique et sticks hypoxie)

C. MISE EN ŒUVRE DU PAIEMENT POUR SERVICE ENVIRONNEMENTAUX (PSE) :

L'agence de l'eau Adour Garonne a lancé un dispositif expérimental intitulé « Paiement pour Service Environnementaux », il vise à rémunérer les agriculteurs pour services rendus à la société A l'échelle Adour Garonne une vingtaine de territoire ont été sélectionnés dont le Viaur amont. Dans ce cadre-là, le syndicat au travers de l'Animatrice du volet agricole a été sollicité dès le printemps 2019 afin de tester la méthodologie sur des exploitations du Viaur amont.

Pour l'année 2019, 13 audits ont été réalisés sur le territoire Viaur Lévezou. L'animatrice a organisée l'information et la communication du dispositif auprès des agriculteurs, puis a accompagné la réalisation des pré diagnostics et audits : contact agriculteurs, prise de rendez-vous, courriers, liste des documents à fournir, préparation des rendez-vous individuels (téléchargement des parcellaires, données pour le calcul des chargements, surfaces...).

Une nouvelle année d'engagement sera également ouverte en 2020 pour les agriculteurs de ce territoire.

IV. GESTION DES MILIEUX NATURELS – ESPACES ET ESPECES

A. CONTINUITE ECOLOGIQUE

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la libre **circulation des espèces** et le **bon déroulement du transport des sédiments**. Elle a une **dimension amont-aval**, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une **dimension latérale**, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges, qui peuvent empêcher la connectivité entre le lit mineur et ses annexes (bras secondaires, affluents...).

Sur les cours d'eau du bassin versant du Viaur, les services de l'Etat ont recensé 165 ouvrages transversaux. Si la majeure partie d'entre eux présente une hauteur de chute inférieure à 2 mètres, 4 grands ouvrages de plus de 20 mètres sont implantés sur le bassin versant. Le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE), porté par l'Office Français de la Biodiversité, fait pour sa part état de 214 ouvrages sur le territoire. Cependant, la base de données dont dispose le SMBVV permet d'indiquer qu'un nombre beaucoup plus important d'ouvrages semble être présent sur le bassin versant, compte tenu des obstacles non cartographiés, des passages de routes, des ouvrages busés à vocation agricole,...

Or, il est aujourd'hui avéré que les ouvrages transversaux impactent négativement les cours d'eau, à la fois en termes de rupture de la transparence piscicole, mais également sur les aspects hydromorphologique et qualitatif.



Par ailleurs, 18 ouvrages sur l'axe Vaur et Lézert sont concernés par la mise en application de l'article L. 214-17 du CE liste 2, dont 5 sont détruits ou ont été effacés à ce jour.

Il est tout de même à noter que certains ouvrages présentent une utilité publique : protection de piles de pont, maintien d'un niveau minimum dans la traversée d'un village, plan d'eau pour la baignade, ou encore prise d'eau potable.

1. Etude : définition de scénarii d'aménagement – Ouvrages liste 2

Objectif du travail mené : Fournir aux propriétaires d'ouvrages visés par les dispositions de l'article L214-17 CE, une ou plusieurs proposition(s) de travaux validée(s) techniquement leur permettant de satisfaire aux obligations de restauration de la continuité.

- 16 ouvrages concernés (13 sur le Vaur et 3 sur le Lézert) dont :
 - o 1 site de baignade
 - o 1 site dédié aux sports d'eaux vives
 - o 2 microcentrales
 - o 1 prise d'eau potable
 - o 11 ouvrages « sans usage »
- Validation phase « Projet » lors du COPIL du 25.09.2018. Restitution des documents aux propriétaires en octobre 2018 et accompagnement jusqu'au dépôt de la demande de prorogation du délai de mise en conformité. Opération soldée en novembre 2018.

2. Effacement / aménagement d'ouvrages – Ouvrages liste 2

Suite aux études menées en 2017 et 2018 sur la totalité des ouvrages concernés par les dispositions de l'article L214-17 du Code de l'Environnement (soit 16 ouvrages) ; des travaux ont pu être réalisés :

- o Seuil de la Valette : travaux terminés fin juillet 2018. Pour rappel, une échancrure avait été réalisée en 2017, l'ouvrage a été totalement effacé en 2018.
- o Seuils de Castelmary et de Pignac : effacés en 2017.

D'autres travaux devraient suivre notamment les seuils pour lesquels il existe un usage avéré : seuils de La Roque, Pont de Cirou et la Vicasse dont les dossiers travaux sont en cours de réalisation. L'EPAGE Vaur à travers le Technicien Milieux Naturels accompagne les propriétaires qui le souhaitent.

3. Autres cours d'eau du bassin versant du Vaur – Hors liste 2

Dans le cadre du programme de travaux réalisé (cf paragraphe II ci-dessus), en fonction des opportunités et des demandes, des travaux d'amélioration de la continuité écologique sont réalisés.

En parallèle des travaux de restauration de la continuité sur le Vaur et le Lézert présentés ci-dessus, des travaux ont été mis en œuvre sur le Jaoul (ME FRFR376), le Vernhou (ME FRFR376_1) et le Vayre (ME FRFR198_3)

Trois passages busés ont ainsi été remplacés par des passerelle dimensionnées de manière à autoriser le passage d'engins agricoles. Les ouvrages en question, de conception assez similaire, étaient à l'origine de plusieurs dysfonctionnements :

- En ce qui concerne la continuité écologique, ceux-ci constituaient un obstacle au franchissement piscicole (montaison principalement), en raison d'une section d'écoulement relativement faible (faible tirant d'air et vitesses d'écoulement importantes dans les buses) à laquelle s'ajoutait une chute en pied d'ouvrage.

- En termes d'entretien, les difficultés rencontrées par les riverains et/ou la collectivité étaient récurrentes sur ces ouvrages (colmatage fréquent en période de hautes eaux).
- Enfin, ils constituaient un obstacle à l'écoulement des crues en raison d'une faible section d'écoulement (débordement observé en période de hautes eaux).

De plus, un ancien ouvrage de prise d'eau potable aujourd'hui hors d'usage, implanté sur le Jaoul en amont du lieu-dit « Moulin Blanc », a également été effacé. Il est à noter que cet ouvrage constituait jusqu'à lors la limite amont du secteur colonisé par la Moule perlière *Margaritifera margaritifera*.

La continuité écologique est aujourd'hui totalement rétablie sur l'ensemble des sites ayant fait l'objet de travaux. Au-delà de l'aspect biologique, c'est bel et bien le retour à un fonctionnement naturel du milieu qui est permis grâce aux travaux.



Remplacement d'un gué busé par une passerelle sur le Vayre - Commune de Quins



B. LES PLANS D'EAU

1. Etude « Amélioration des connaissances »

Etude finalisée en partenariat avec la Fédération de pêche – « Amélioration de la connaissance sur la qualité physico-chimique des eaux, la thermie des cours d'eau, le colmatage et les impacts des retenues artificielles sur le bassin versant du Jaoul » - Travail présenté en Comité technique Agri Viaur le 15 mai 2017.

Les suites à donner définies à l'issu du comité technique sont les suivantes :

- Afin d'identifier précisément les actions à mener sur ce territoire une synthèse par sous bassins versants des perturbations sera faite avec les actions déjà réalisées ou prévues sur le terrain.
- L'objectif est d'identifier plus clairement les sous bassins versants où il est nécessaire de mettre en place d'autres actions ou d'approfondir la connaissance.
- Sur les sous bassins les plus impactés une analyse des ortho photographies anciennes sera menée afin de comparer l'occupation du sol.

Une synthèse de l'étude est communiquée auprès des propriétaires de retenues qui ont participé aux enquêtes.

2. Etude de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques (ICRA)

Un appel à projet visant à consolider les retours d'expériences relatifs à l'impact cumulé des retenues d'eau a été ouvert en 2018 par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

L'EPAGE Viaur, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Aveyron Amont (SMBV2A), la Fédération de Pêche de l'Aveyron et le bureau d'étude CEREG, a proposé un projet sur les bassins du Jaoul et des Serenes qui a été retenu parmi 8 projets à l'échelle du territoire national. Le projet vise à développer un outil de modélisation des impacts d'un ensemble de retenue à l'échelle masse d'eau sur les principales composantes des milieux aquatiques, à savoir l'hydrologie, la thermie et la biologie.

L'objectif du projet est de développer une approche la plus fiable possible pour appréhender l'impact cumulé des plans d'eau, tout en favorisant une démarche souple et répliquable sur d'autres sous bassins. Au-delà de la dimension expérimentale, il s'agit ici de développer un outil d'aide à la décision collective, offrant notamment la possibilité aux gestionnaires de préciser leurs programmes d'actions en matière de gestion des plans d'eau.

Les opérations de collecte des données, initiées dès la fin de l'année 2018, se sont poursuivies au long en 2019 avec notamment :

- ⇒ La réalisation des campagnes de terrain pour la collecte des données thermie (13 stations).
- ⇒ Le déploiement d'un réseau de 4 stations de suivi hydrométriques sur le bassin versant du Jaoul. Ce réseau est mis en œuvre, dans un premier temps, afin d'alimenter le modèle hydrologique développé dans le cadre de l'étude. La relève des données est effectuée tous les 2 mois par l'EPAGE Viaur.

La phase opérationnelle va se poursuivre pendant 3 années avec une restitution prévue en 2021.



C. GESTION DES ZONES HUMIDES

1. Inventaire des zones humides

Un inventaire des zones humides du bassin versant a été réalisé en 2014/2015 et est disponible sur le site internet du syndicat ; l'objectif de cet inventaire est simplement un porté à connaissance, il n'a aucune valeur réglementaire.

Des compléments d'inventaire sont réalisés au fil de l'eau suite à des sollicitations de la part de propriétaires riverains ; des manquements à l'inventaire ont également été relevés à l'occasion des diagnostics de cours d'eau.

Cet inventaire préalable permet de préparer un programme spécifique.

Le travail de réflexion engagée en 2017 autour de la priorisation des masses d'eau au regard de l'enjeu « Zones Humides » a été validé en Comité Technique le 27 avril 2018. Au travers du traitement d'une batterie d'indicateur relatifs aux zones humides (pressions, usages, état de conservation, fonctionnalités...), les masses d'eau concentrant les enjeux les plus forts ont été identifiées. Sur le bassin, les masses d'eau du Lévézou (Vioulou amont Pareloup et Viaur amont) se distinguent nettement.

Dans le courant de l'année 2019, un travail a été engagé avec la CATZH de l'Aveyron et a permis de développer des plans de gestion « type ».

Ce programme sera développé et mis en œuvre dans le contrat de rivière Viaur III en cours de préparation. La déclinaison opérationnelle a été engagée au cours de l'année 2020, notamment au travers d'une réponse à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant » ouvert par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour Garonne (dépôt en avril 2020). Le projet est ciblé sur les territoires définis comme prioritaires au regard de la thématique zones humides.

Des compléments à l'inventaire des zones humides ont également été réalisés, les données recueillies ont été compilées dans la base de données de l'EPAGE et ont fait l'objet d'un porté à connaissance auprès des communes concernées.

2. Assistance technique

Suite à des sollicitations émanant d'usagers (propriétaires riverains, agriculteurs, collectivités...) des zones humides, des conseils liés à la gestion et à la réglementation ont été dispensés. Il s'agit le plus souvent de demandes ponctuelles en lien avec des projets de travaux d'aménagement à vocation agricole, ou répondant parfois à la demande de collectivités territoriales (communauté de communes, Conseil Départemental).

Au besoin, un compte rendu détaillé de la visite a été rédigé et remis au propriétaire / exploitant du site.

Un projet de travaux établi en 2018 sur la commune de Jouqueviel a également été finalisé en 2019, au travers de l'intervention de l'équipe du Syndicat pour les opérations de mise en défens et de pose de bacs d'abreuvement.

Mise en défens et point d'abreuvement hors zone humide - Jouqueviel



D. LES ESPECES REMARQUABLES ET ENVAHISSANTES

⇒ **L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (LEREBOULLET, 1858)**

Pour le suivi des travaux de la mise à deux voies de la RN88, deux cours d'eau ont été concernés en 2018 et 2019 :

Le ruisseau des Hivernoirs (4.3 km) : une nuit de prospection : population résiduelle voire éteinte (aucun individu observé).

Le Lieux du Viaur (5.4 km) : 4 nuits de prospection : population présente une croissance remarquable.

Pour le suivi propre à l'EPAGE Viaur, deux cours d'eau ont également fait l'objet de suivis en 2018 :

Le ruisseau de Miège Sole

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Viaur », deux nuits de prospection ont été réalisées en 2018 sur le ruisseau de Planèzes.



Ecrevisse à pattes blanches



⇒ La Moule perlière, *Margaritifera margaritifera* (LINNAEUS, 1758)

En partenariat avec le conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Midi Pyrénées, l'EPAGE Viaur a pris part à la réalisation de prélèvements en vue d'une étude portant sur la diversité génétique des populations de moules perlières.

L'EPAGE VIAUR a été sollicité pour l'organisation de la rencontre annuelle des acteurs impliqués dans l'application régionale du plan d'action « Naiades ». Cette journée s'est tenue en décembre 2019 sur le bassin versant du Jaoul.



Prélèvement d'hémolymphe sur une moule perlière

⇒ Odonates

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Viaur, une étude a été menée au cours de l'été 2019. Réalisée grâce au concours de 2 stagiaires et en partenariat avec le bureau d'études Rural Concept, le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi Pyrénées et l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), cette étude avait pour objectif de décrire, qualitativement et quantitativement, les populations de libellules présentes sur le Viaur (du barrage de Pont de Salars à la confluence avec l'Aveyron). Le protocole se base sur la récolte des exuvies, c'est-à-dire l'enveloppe laissée par les libellules au moment de leur dernière mue. L'étude ciblait plus particulièrement trois espèces rares, à savoir la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*). La présence de ces trois espèces, ainsi que les effectifs recensés, confirment la grande responsabilité du cours aval du Viaur (notamment en aval du barrage de Thuriès), en matière de conservation des odonates.



Cordulie splendide

⇒ Espèces exotiques envahissantes :

A l'échelle du bassin versant du Viaur, une population de Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) d'environ 500 individus est connue sur la commune de Baraqueville. Afin de limiter la propagation de l'espèce, une intervention est menée annuellement (coupe des hampes florales).

Il est par ailleurs à noter que deux nouvelles espèces, non connues jusqu'à lors sur le bassin versant ont été contactées en 2018, à savoir le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) et la Renouée d'Aubert (*Fallopia aubertii*).

L'information a été transmise au Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées pour confirmation de l'identification, puis la donnée validée a été saisie via la plateforme SEE



Myriophylle du Brésil

V. OPERATIONS DIVERSES

A. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX :

- 16 points de suivi réalisés par le SMBVV (en plus du suivi réalisé par l'Agence de l'Eau) : sont effectués par point de suivi : 10 prélèvements par an pour la physicochimie + un IBD
- Nbre de pêches électriques réalisées en partenariat avec la FD 12 :
Nbre de pêches électriques : 6
1 sur le BV Céor, 1 sur le BV Lézert et 4 sur le BV Jaoul.
- Nbre de stations de suivi colmatage : 6 points de suivi expérimentaux
- Nbre de stations (points) de suivi nitrates et nbre de campagne annuelle
BV Cône amont : 1 jour par mois à 2 personnes pour 30 points de suivi
BV Jaoul amont : 1 jour par mois à 2 personnes pour 27 points de suivi
BV Nauze : 1 jour par mois à 1 personnes pour 35 points de suivi

B. OPERATION ZERO PHYTO :

- 23 communes accompagnées dans la réalisation de leur plan de désherbage
- Dossiers d'Investissement validés par l'Agence pour les communes de Luc la Primaube, Salmiech, Pradinas, Calmont, Sauveterre de Rouergue, Villefranche de Panat, Arvieu, Comps Lagranville, Curan, Flavin, Le Vibal, Saint Martin Laguëpie, Alrance et Rullac Saint Cirq
- Sensibilisation des écoles des communes accompagnées à l'automne : Ecoles ayant souhaité cet accompagnement auprès des enfants : Flavin Public, Flavin St Charles, Villefranche de Panat, Ceignac la Nauze, Ceignac privé, Réquista public, Réquista privé, Salles Curan, Cassa B Ste Marie. D'autres accompagnements sont prévus au printemps.
- Sensibilisation grand public prévu au printemps 2018 sur 4 communes : Flavin, Salles Curan, Réquista et Calmont

C. GESTION DES BAINADES :

- Accompagnement de la réalisation de deux profils baignade (Nicouze et les Vernhes 2)
- Réunion d'information à destination des gestionnaires de baignade (sécurité sanitaire et sécurité baignade)
- Calage des opérations nécessaires avec ARS 12 et 81 et DDCSP 12 et 81.
- Création de panneaux d'information du public pour 212 sites de baignade



D. ACCOMPAGNEMENT DES CAMPINGS EN BORDURE DES GRANDS LACS : PARELOUP, PONT DE SALARS ET THURIES.

16 campings ont participé à cette opération visant à réaliser un état des lieux, un diagnostic et des préconisations pour améliorer leurs filières d'assainissement. Les études sont aujourd'hui terminées. La phase de travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement est engagée.

VI. LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

A. SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Sur l'année scolaire terminée, 108 demi-journées d'intervention en classe réalisées par le CPIE, l'école de pêche et la LPO (année scolaire 2018-2019).

Pour l'année scolaire 2019-2020, c'est à nouveau plus de 100 enfants d'écoles primaires qui bénéficient de ces interventions.

Le programme a été entièrement revu et de nouveaux supports créés et adaptés au bassin versant du Viazur.



(Pour mémoire depuis les années 2000 le syndicat a accompagné plus de 1 700 demi-journées auprès des 78 écoles primaires du bassin versant du Viazur).

Ont aussi été réalisés sur les dernières années :

- ⇒ 2 journées de travaux pratiques avec les écoles de Baraqueville, Luc la Primaube et Boussac. De nombreuses plantations ont été réalisées, l'objectif étant la sensibilisation à la protection des petits cours d'eau (Rau de Couffignal, Congorbes et Cayrac).
- ⇒ 6 demi-journées de sensibilisation à destination des classes de 6^{ème} ont été réalisées dans le cadre des animations Collégi'ENS portées par le Conseil Départemental sur les sites ENS « Vallée du Viazur » et « Tourbière des Rauzes », en 2018 et 2019. Près de 300 élèves ont participé à ces animations.
- ⇒ Un chantier pédagogique a été organisé en octobre 2018 sur le site de la Tourbière des Founs (commune d'Arvieu), en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de St Sernin sur Rance. 2 classes de BTS Gestion & Protection de la Nature ont pris part à ce chantier réalisé sur 2 jours.



Chantier pédagogique sur la tourbière des Founs - Commune d'Arvieu

B. VALORISATION ESPACE RIVIERE

- **Valorisation de la Zone humide de Tanus** : les actions à réaliser par le SMBVV (définition du projet, réalisation des supports de valorisation, plantation de haies et aménagements pastoraux) sont terminés. La mise en place des panneaux et l'aménagement des accès ont été réalisés par la mairie de Tanus. L'inauguration a eu lieu en juin 2018.
- **Sentier des sources du Viaur** : La signalétique a été mise en place au cours du mois de juin 2018, avec le concours de la commune de Vézins de Lévézou ; celle-ci comporte un panneau d'accueil implanté au départ du sentier à la Clau, une table de lecture et un balisage directionnel. L'objectif est de proposer une offre de randonnée complémentaire permettant aux usagers de découvrir le fonctionnement naturel du site des sources du Viaur, ainsi que son patrimoine en matière de biodiversité.
- **Panneaux d'interprétation sur le Lévézou (2018 et 2019)**
 - o Implantation d'une table de lecture présentant la tourbière de Mauriac, au long du sentier « Grand Tour Mont et Lacs du Lévézou » (commune de Saint Laurent de Lévézou et Saint Beauzély). Le contenu a été réalisé en concertation avec les différents partenaires de la démarche (OT, PNR, Collectivités). Au travers d'une interprétation paysagère, l'objectif est d'apporter aux usagers une information sur les zones humides, les usages associés à ces milieux ainsi que sur la biodiversité du site de Mauriac (inscrite au réseau Natura 2000, site des Tourbières du Lévézou »).
 - o Réalisation d'un projet similaire au niveau du site de Pomayrols (commune de Saint Léons), au niveau d'une parcelle également inscrite au sein du site Natura 2000.
- Panneaux d'interprétation au niveau de 19 ponts traversant la rivière Viaur.



Visuel du panneau d'interprétation - Pomayrols

C. COMMUNICATION

- Guide de bonne gestion des plans d'eau – 600 exemplaires
- Bulletin n°26 : Zéro Phyto – 14 500 exemplaires
- Bulletin n°27 : Qualité des eaux – 10 000 exemplaires
- Bulletin n°28 : Continuité Ecologique – 10 000 exemplaires
- Bulletin n°29 : Bilan du PAT Cone Durenque – 10 000 exemplaires
- Lettre Agri Viaur : 2800 exemplaires de chaque lettre envoyée aux agriculteurs du BV + techniciens / Lettre n°15 : Mise en place du pâturage tournant - Lettre n°16 : La gestion forestière
- Lettre du PAT : PAT Jaoul - Lettre n°2 Résultats d'essais fertilisation
- Natura 2000 :
 - o Lévézou : Edition de la Lettre NATURA 2000 n°19 au mois d'avril 2020 – 500 exemplaires. Diffusion aux membres du COPIL, aux collectivités et mairies pour mise à disposition du public, ainsi qu'aux propriétaires/exploitants sur le site.
 - o Vallée du Viaur : Livret « Espèces emblématiques de la vallée du Viaur ». L'écrevisse à pattes blanches (2018), la Cordulie splendide (2019) - 500 exemplaires
- Fête du Viaur : réalisée à Pampelonne en juin 2018
 - o Journée scolaire du vendredi : 9 classes ont participées soit environ 200 enfants
 - o Journée grand public du dimanche : 40 personnes ont participé à la randonnée matinale et environ 350 personnes ont fréquenté le site l'après midi



VII. ACCUEIL D'APPRENTIS ET DE STAGIAIRES

A. ACCUEIL D'APPRENTI :

Cette année, le syndicat accueille :

- ⇒ Anaïs TAURINES, apprenti dans un **MASTER Sciences de l'Eau – Hydrologie Risques Environnement**.

La mission qui lui est confiée portera sur :

- Recensement et cartographie des repères de crues pour pose sur le terrain
- Accompagnement des communes pour MAJ de leur PCS et DICRIM
- Recensement et cartographie des zones d'expansion des crues (en lien avec le PPG)

- ⇒ Nicolas Frei, apprenti dans une **licence professionnelle Agroécologie et transition des territoires**

La mission qui lui est confiée portera sur :

- Recherche bibliographique des méthodes de modélisation des flux d'azote dans les systèmes d'exploitation à l'échelle de petits bassins versants,
- Identification d'un outil adapté au bassin versant du Jaoul,

Réaliser la modélisation à l'échelle du bassin versant du Jaoul ou d'un sous bassin versant.

B. STAGES AYANT DONNE LIEU A DES RAPPORTS THEMATIQUES :

⇒ Stage Laurent : impact du système d'exploitation agricole sur les milieux aquatiques

- L'objectif de cette étude est de mettre en évidence l'impact des systèmes d'exploitation (herbagers plus particulièrement) sur les milieux aquatiques : qualité de l'eau (nitrates, phosphates, matières en suspension, température...), colmatage des cours d'eau, zones humides...
- Il est réalisé par un élève ingénieur agronome en dernière année sur une période de 6 mois de juin à décembre 2017. Après un travail bibliographique le choix des enquêtes à mener auprès des agriculteurs c'est porté vers un diagnostic IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles) que nous avons adapté sur quelques paramètres notamment en rajoutant une analyse sur la « pression sur l'eau ».
- Le territoire choisi est celui du bassin d'alimentation du lac de Pareloup au vu des différents enjeux (Atteinte du bon état des masses d'eau, enjeu eau potable, enjeux baignade et loisirs). D'autant plus que cela permet d'approfondir la connaissance en termes de contexte agricole sur ce territoire.
- L'étude a été réalisée sur 22 exploitations. Le traitement des données a été réalisé et au-delà de l'analyse de groupe une restitution individuelle a été menée auprès des agriculteurs (remise d'un dossier individuel lors d'un entretien avec l'exploitant concerné).
- Ce travail a été engagé avec l'appui de l'Agence de l'Eau et de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

⇒ Stage Manon et Marie : Inventaire des odonates du site Natura 2000 « Vallée du Viaur »

Stage de 3 mois au cours de l'été 2019 réalisé par 2 stagiaires (bac+3 / bac+4).

Objectif : Etude quantitative et qualitative de ces populations d'odonates de la vallée du Viaur

Principaux éléments de mission :



- Définition du protocole et des stations de suivi d'après les préférences écologiques de 3 espèces d'intérêt communautaire : 22 stations de 100 m linéaires de cours d'eau, inventoriées en deux berges
-
- Echantillonnage : récolte des exuvies (mues) de libellules en deux passages distants de 3 semaines puis identification
- Intégration des données sur base QGIS et production de cartes de densités par espèce détectée

Résultats et conclusions :

- 10001 exuvies de libellules de 13 espèces différentes ont été récoltées sur les 22 stations.
- Les espèces les plus communes sur le Viaur sont, par ordre décroissant, *Onychogomphus f. forcipatus*, *Gomphus vulgatissimus* et *Gomphus graslinii*.
- La moitié amont du bassin versant (depuis Saint-Just-sur-Viaur / rétrécissement du zonage Natura) est plus pauvre en termes de richesse spécifique et d'abondance de libellules.
- Les trois espèces d'intérêt communautaire ont été retrouvées sur le Viaur : *Gomphus graslinii*, *Macromia splendens*, *Oxygastra curtisii*. Leur présence se limite à l'aval du barrage de Thuriès.
- Deux d'entre elles, *M. splendens* et *G. graslinii* sont en limite d'aire de répartition et leur distribution mondiale se cantonne à la péninsule ibérique et au Sud-Ouest de la France. L'enjeu de conservation de ces espèces sur le Viaur est donc important.